

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	2	14

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de juin,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **23 juin 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Virginie BACLET (pouvoir à Catherine THOINON), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Aurélien SICARD, Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.06.28.05**

OBJET : Station d'épuration de Thol – Demandes de subvention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce stade de l'étude de construction d'une nouvelle station d'épuration à Thol, des demandes de subvention peuvent être déposées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Ain.

Le dossier de demande a été établi par le Cabinet MONTMASSON, sur la base de 3 708 772 € HT, incluant travaux, prestations annexes et provision pour révision de prix

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des services du Département et de l'Agence de l'Eau et à signer toutes pièces relatives à ces demandes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

